

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MAI 1880.

Crédit spécial de 830,000 francs au Département des Finances pour la frappe de monnaies divisionnaires d'argent et la transformation de pièces de 5 francs en médailles commémoratives du jubilé national (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. A. DEMEUR.

MESSIEURS,

La commission a adopté le projet de loi à l'unanimité.

Ce projet est suffisamment justifié par l'Exposé de motifs qui l'accompagne.

En conséquence, la commission a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

A. DEMEUR.

Le Président,

J. MALOU.

(1) Projet de loi, n^o 162.

(2) La commission était composée de MM. MALOU, *président*, TESCH, DEMEUR, A. JAMAR, et VANDENPEEREBOOM.